

# RÉALISER DES ACHATS DE PRODUITS D'OCCASION

*La certification*

# UNE CERTIFICATION POUR LA PROFESSIONALISATION *du secteur*

---

« La certification **'Réaliser des achats de produits d'occasion'** s'inscrit dans une démarche de qualité portée par l'**École de l'Occasion**.

Elle contribue à **structurer les métiers** de l'achat d'occasion, à **sécuriser les pratiques** professionnelles et à **valoriser les compétences** des acteurs du secteur.

Elle atteste de la capacité d'un professionnel à **accueillir un client** à un comptoir de rachat, **identifier précisément un produit** non alimentaire, en **déterminer un prix d'achat juste et sécurisé**, puis conclure une transaction dans le **respect du cadre légal**.

Construite à partir de situations professionnelles réelles, cette certification vise à **reconnaître des compétences** immédiatement mobilisables en magasin et à **valoriser l'expertise** des acteurs du commerce de l'occasion. »

**Anne-Catherine Péchinot, Gérante Easy Formation**



## QUI EST ÉLIGIBLE À CETTE CERTIFICATION ?

### *Une certification pour tous*

Cette certification permet à la fois de confirmer des compétences acquises pour des professionnels du secteur, et d'en acquérir de nouvelles pour les professionnels souhaitant développer leur activité de seconde main ou diversifier leurs compétences.

#### **RETAILERS TRADITIONNELS**

- ♥ Dirigeants, chefs d'entreprise ou responsables de commerces de distribution non alimentaire
- ♥ Vendeurs & conseillers de vente en magasin
- ♥ Vendeurs spécialisés

#### **RETAILERS DE SECONDE MAIN**

- ♥ Professionnels souhaitant valider leurs compétences dans la réalisation d'actes d'achats de produits d'occasion

# UN PRÉREQUIS *d'expérience*

---

## ✔ 6 MOIS D'EXPÉRIENCE OU +

En qualité d'acheteur dans une enseigne réalisant de l'achat d'occasion

OU

## ✔ 6 MOIS D'EXPÉRIENCE CUMULÉS OU +

Dans un métier de relation client en face à face.

**COMMENT SE DÉROULE**  
*la certification ?*

**1**

# **L'INSCRIPTION**



# COMMENT S'INSCRIRE À LA CERTIFICATION ?

*2 options possibles*

L'inscription à la certification peut se faire :

♥ Dans le cadre d'un parcours de formation préparatoire

**Ou**

♥ En tant que candidat libre

## 1. DEMANDE D'INSCRIPTION

- ♥ Envoi d'une demande à l'adresse **[formations@coledeloccasion.fr](mailto:formations@coledeloccasion.fr)** pour recevoir le dossier d'inscription dématérialisé
- ♥ Dossier à compléter avec les pièces administratives et informations demandées et renvoyer à la même adresse

## 2. VÉRIFICATION DU DOSSIER

- ♥ Le certificateur vérifie l'adéquation du projet professionnel, de l'expérience du candidat et le respect des conditions d'accès

## 3. VALIDATION DU DOSSIER

- ♥ Une fois le dossier d'inscription validé, le certificateur contacte le candidat pour déterminer la date de passage de l'examen

**2**

# **LA CONVOCATION**



## COMMENT S'INSCRIRE À LA CERTIFICATION ?

Les candidats sont convoqués par l'organisme certificateur avec l'ensemble des informations pratiques :

- ♥ Date
- ♥ Horaires
- ♥ Lieu
- ♥ Responsables de session

**Les épreuves se déroulent sur une demi-journée, distincte des temps de formation.**

**3**

# **LES ÉPREUVES**



## *2 Temps complémentaires*

### **1. MISE EN SITUATION** 60 MIN

Le candidat réalise deux actes d'achat complètes à partir de scénarios tirés au sort parmi plusieurs univers de produits (mode/déco, luxe, loisirs culturels, sport, high tech)

### **2. ENTRETIEN ORAL** 30 MIN

À l'issue de la mise en situation, un entretien permet d'évaluer la capacité d'analyse du candidat, d'approfondir certaines compétences et de vérifier la maîtrise du cadre légal et organisationnel de l'acte d'achat.

### **TOTAL = 1H30 D'ÉPREUVES**

L'épreuve de certification évalue l'ensemble **des compétences** nécessaires à la réalisation complète d'un acte d'achat de produits d'occasion



**4**

# **L'ÉVALUATION**



### *La composition du jury*

Des professionnels du commerce de l'occasion, **extérieurs à la formation et à la certification.**

### *Habilitation du jury*

Le jury est habilité par l'organisme certificateur et garantit **l'objectivité, l'équité et la pertinence** de l'évaluation.

### *Prérequis du jury*

Un minimum de **3 ans d'expérience** dans un commerce où **l'activité principale est l'achat et la vente de produits d'occasion** est obligatoire.

**5**

# **LES DÉLIBÉRATIONS**



- ♥ À l'issue des épreuves, le jury se réunit afin de délibérer sur la base d'une **grille d'évaluation officielle**.
- ♥ La certification est délivrée uniquement lorsque **l'ensemble des compétences est validé**.
- ♥ **Les résultats sont communiqués au candidat par email dans un délai maximum d'une semaine.**
- ♥ Pour les candidats admis, un **parcemin de certification** est délivré. Il atteste officiellement de l'obtention de la certification et de son enregistrement auprès des instances compétentes.

**6**

# **L'ACCESSIBILITÉ & L'ÉQUITÉ**



## *Notre engagement*

Les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier d'**aménagements spécifiques** afin de passer les épreuves dans des conditions équitables, **sans modification du niveau d'exigence de la certification.**



**Contact**

Ghislain LESQUELEN

Responsable Formation

[ghislain.lesquelen@siege-easycash.fr](mailto:ghislain.lesquelen@siege-easycash.fr)

Tel. 06 62 90 86 39